

# Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda

26 septembre 2024



# Table des matières

|                                                                                                                           |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1. Préambule</b>                                                                                                       | <b>2</b> |
| <b>2. Collaboration entre Glencore et Falco Ressources dans le cadre du projet Horne 5</b>                                | <b>2</b> |
| 2.1 Accord d'exploitation et convention d'indemnisation (AECI)                                                            | 2        |
| 2.2 Lien entre les deux sociétés                                                                                          | 3        |
| 2.3 Importance du projet Horne 5 pour le plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS) | 3        |
| <b>3. Séismicité</b>                                                                                                      | <b>3</b> |
| 3.1 Impact sur les infrastructures                                                                                        | 4        |
| 3.2 Séismicité et vibrations                                                                                              | 4        |
| 3.3 Mesures de sécurité                                                                                                   | 4        |
| <b>4. Émissions atmosphériques</b>                                                                                        | <b>5</b> |
| <b>5. Conclusion</b>                                                                                                      | <b>5</b> |

## 1. Préambule

La Fonderie Horne, partie intégrante de Glencore Canada Corporation (Glencore), est une usine métallurgique dont les activités de traitement du cuivre sont reconnues à travers le monde. Elle produit annuellement environ 210 000 tonnes de cuivre et de métaux précieux ainsi qu'environ 600 000 tonnes d'acide sulfurique. En plus de détenir une expertise réputée dans le traitement de matériaux complexes, la Fonderie Horne occupe une place importante en Amérique du Nord dans le traitement de produits recyclés à valeur métallique. Elle emploie plus de 650 personnes à son usine de Rouyn-Noranda, au Québec, en plus de faire affaire avec plusieurs entrepreneurs. La totalité de sa production d'anodes de cuivre est acheminée à l'Affinerie CCR, située à Montréal-Est, où 500 autres travailleurs contribuent à la chaîne de valeur du cuivre et des minéraux critiques en Amérique du Nord.

## 2. Collaboration entre Glencore et Falco Ressources dans le cadre du projet Horne 5

### 2.1 Accord d'exploitation et convention d'indemnisation (AECI)

Le 23 janvier dernier, Falco Ressources et Glencore ont conclu un accord d'exploitation et convention d'indemnisation (« AECI »). Cette entente est publique et peut être consultée en ligne.

L'AECI établit le cadre qui régira le développement et l'exploitation du projet de Falco, en tenant compte de son chevauchement et de sa proximité avec la Fonderie Horne. Les principales caractéristiques de l'AECI comprennent :

- L'adoption de principes en vertu desquels Glencore et sa Fonderie Horne conservent la priorité sur les opérations du projet et doivent être protégées contre les risques et les pertes supplémentaires occasionnés par le projet de Falco.
- Des assurances financières, des garanties et une indemnisation à fournir par Falco à Glencore pour couvrir les risques et les pertes supplémentaires pour Glencore et sa Fonderie Horne découlant des opérations de Falco et de certaines autres questions spécifiées dans l'AECI.

- La création de comités servant de points de communication et de première ligne de défense pour l'identification/l'évitement/l'atténuation des risques pour les opérations de la Fonderie Horne.
- L'accent mis sur les synergies entre les entreprises à l'avenir pour tenter d'aligner davantage les intérêts.
- Le droit de Glencore d'exiger des mesures correctives, une suspension ou toute autre atténuation des risques pendant les opérations du projet Horne 5 de Falco afin de protéger la Fonderie Horne de Glencore et les opérations connexes, sous réserve de l'intervention d'experts et des mécanismes de résolution des différends énoncés dans l'AECI.

En résumé, la mise en vigueur de l'AECI vise à établir un cadre de bon voisinage clair entre Falco et la Fonderie Horne ainsi qu'une prise en compte des préoccupations de part et d'autre.

## 2.2 Lien entre les deux sociétés

Les deux entreprises collaborent étroitement à mettre en place les conditions qui permettront au projet Horne 5 de poursuivre son développement. Mis à part la signature de l'AECI décrit dans la section précédente, on peut citer à propos de cette collaboration l'octroi de facilités de financement par Glencore à Falco; il s'agit d'une débenture convertible garantie de 10 M\$. Les fonds sont principalement dédiés aux travaux techniques, aux études et à la modélisation requis afin de continuer à réduire les risques du projet (incluant les risques propres à la fonderie Horne de Glencore), à résoudre les défis techniques et autres, et à identifier des synergies additionnelles. Les détails sur cette transaction furent publiés par communiqué, conformément aux réglementations sur les valeurs mobilières applicables.

Glencore et Falco ont aussi signé des ententes d'écoulement. Glencore achètera de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5, laquelle est actuellement estimée à 15 années. Les termes ont été négociés sans lien de dépendance entre les parties. Le concentré de cuivre sera traité à la fonderie Horne de Glencore adjacente au projet Horne 5.

## 2.3 Importance du projet Horne 5 pour le plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques (MCS)

En plus de la production d'or, le projet Horne 5 a le potentiel de fournir des quantités non négligeables de cuivre et de zinc, considérés comme des MCS par le gouvernement du Québec. Ces minéraux sont indispensables dans notre quotidien et la transition énergétique du Québec en contribuant à la décarbonation de l'économie.

Par ailleurs, la production locale de cuivre et d'autres minerais critiques raccourcit les chaînes d'approvisionnements, ce qui renforce la résilience industrielle du Québec et de ses voisins. Si nous souhaitons que le Québec et le Canada préservent un secteur aussi stratégique que la production de minerais critiques, il est vital que les projets de toute la filière, de l'extraction au recyclage, soient soutenus.

Pour Glencore, la collaboration avec Falco permettra de diversifier l'approvisionnement de la chaîne de valeur québécoise et d'augmenter la proportion des intrants provenant de sources locales, et donc à empreinte réduite. Elle accroît par ailleurs la production canadienne de cuivre, dans un contexte où l'extraction mondiale annuelle de ce minerai critique s'apprête à décliner, alors que la demande prévue s'accroîtra pour répondre aux besoins de la transition énergétique.

De façon plus générale, la nature particulière du projet met de l'avant l'expertise minière présente en Abitibi-Témiscamingue et renforce le rôle clé que joue Rouyn-Noranda dans l'approvisionnement de l'Amérique du Nord en minéraux et métaux stratégiques.

## 3. Séismicité

Ce ne sera pas la première fois qu'exploitation minière et métallurgie industrielle se feront côte à côte à Rouyn-Noranda. Entre 1927 et 1976, la Fonderie Horne a opéré de façon concomitante avec la mine Noranda. Il demeure néanmoins nécessaire d'évaluer l'impact que pourraient avoir les opérations de la mine Horne 5 sur les installations de la Fonderie Horne, particulièrement en ce qui a trait aux vibrations causées par les déflagrations et l'utilisation de machinerie lourde. À l'aube du centenaire de la Fonderie Horne, ces évaluations

prendront en compte l'âge des infrastructures, incluant celles construites après 1976, ainsi que celles de l'ancienne mine Noranda.

Glencore et Falco se sont à cet effet entendus pour faire réaliser une évaluation de l'impact de secousses sur les infrastructures de surface, ainsi qu'une étude sismique.

### 3.1 Impact sur les infrastructures

Une évaluation structurelle des infrastructures de surface de la Fonderie Horne est en cours. Cette étude évaluera l'impact sur les équipements sensibles, comme la cheminée, et effectuera des tests de base (vibrations ambiantes, vibrations provoquées par le matériel ferroviaire). Cette phase permettra d'évaluer si et quelles mesures seraient nécessaires pour prévenir des dommages aux infrastructures de la Fonderie Horne.

Une évaluation a aussi été faite du risque en lien avec les piliers de couronnes. Pour l'évaluation du risque des piliers de couronne dans des « conditions statiques », c'est-à-dire dans la condition actuelle de la mine Noranda, des instruments de mesure ont été installés après l'achèvement du premier programme de forage géotechnique, à la suite du remblayage de certains piliers de couronne. Les données générées par ces instruments sont traitées et gérées par le personnel de la Fonderie Horne. À la fin du deuxième programme de forage géotechnique, Falco installera l'instrumentation supplémentaire qui serait nécessaire pour surveiller les piliers de couronne dans des conditions dynamiques, d'assèchement et d'exploitation. L'objectif est que Falco et Glencore aient accès en temps réel à toutes les données de surveillance.

Un système informatique effectuera une surveillance en continu grâce à des senseurs installés à divers points névralgiques de l'ancienne mine Noranda et de la nouvelle mine Horne 5.

### 3.2 Séismicité et vibrations

À ce stade, une étude théorique sismique détaillée et approfondie a été complétée. Cette étude modélise le profil de risque pendant la durée de vie de la mine Falco et les événements sismiques potentiels maximum attendus qui peuvent se former. La modélisation réalisée devra être recalibrée à partir de données fournies par des capteurs qui seront installés par Falco lors des travaux de mise en fonction de la mine. Les résultats de la modélisation ainsi mise à jour devront être incorporés dans le plan minier, la séquence d'abattage et la conception de l'excavation de Falco.

Couplée à l'étude sismique, une étude des vibrations provoquées par les dynamitages miniers a été réalisée par Falco dès le début du projet, dans le cadre de son étude préliminaire de faisabilité. D'autres études de vibrations de dynamitage seront réalisées pour obtenir un portrait complet de l'interaction Horne 5/Fonderie Horne.

### 3.3 Mesures de sécurité

Un certain nombre de commentaires et de questionnements ont été véhiculés à propos de l'impact potentiel des sautages du projet Horne 5 sur le risque de fuite de  $\text{SO}_2$ - $\text{SO}_3$  de l'usine d'acide sulfurique. Qu'il y ait ou non de l'extraction minière sous la Fonderie Horne, les activités métallurgiques nécessitent l'existence de plans d'urgence, la tenue à intervalle régulier d'exercices d'intervention et une collaboration étroite avec les services d'urgence locaux ainsi qu'avec les organisations responsables comme il est le cas actuellement.

Notons que l'un des points focaux de cette collaboration est le comité d'intervention d'urgence pour le risque de fuite  $\text{SO}_2$ - $\text{SO}_3$ , qui regroupe la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, la Sûreté du Québec, le MELCCFP, le ministère de la Sécurité civile du Québec, la Ville de Rouyn-Noranda, le Service de sécurité incendie de Rouyn-Noranda, les services préhospitaliers (ambulances) ainsi que le centre d'appel et d'urgences de l'Abitibi-Témiscamingue.

La probabilité que ce risque survienne est actuellement faible et aucune fuite de ce genre et aucune situation d'urgence ne s'est produite dans le passé. Plusieurs mesures de contrôles sont déjà en place pour éviter qu'une telle situation ne se produise et impact la population; un programme d'inspection et d'entretien, un réseau de détection des fuites composé de 14 appareils, un système automatique d'arrêt de l'usine, une sirène d'avertissement, des consignes à être adoptées par la population d'une portion du quartier Notre-Dame en cas

de déclenchement de la sirène, la formation des employés de l'usine d'acide sulfurique ainsi que des mesures d'urgence. Plus d'informations sur ce risque ainsi que les nombreuses mesures de mitigations sont disponibles sur notre site web, au <https://www.glencore.ca/fr/horne/developpement-durable/communaute/AGIR>

En ce qui a trait aux questionnements en lien avec le risque de déversement d'acide sulfurique, son entreposage est déjà conçu pour prévenir les accidents qui pourraient être provoqués par des fuites. En effet, les réservoirs d'acide sulfurique sont aménagés sur des bassins de rétention, qui pourraient capter et retenir le contenu des réservoirs dans le cas où ceux-ci seraient amenés à défaillir. Cela étant, nous nous fierons aux résultats des études sismiques pour déterminer si des mesures de mitigations additionnelles doivent être prises en lien avec les vibrations causées par l'exploitation de la mine Horne 5.

## 4. Émissions atmosphériques

Avec ou sans l'aboutissement du projet, les émissions d'arsenic ne dépasseront pas de niveau pour lesquelles elles pourraient représenter un danger pour la santé.

L'évaluation du projet Horne 5 survient dans un contexte où de nombreuses déclarations dans les médias, utilisant notamment la présentation du 11 mai 2022 de la DSPu-AT à titre de référence<sup>1</sup> (les « Données sur la santé »), ont suggéré un lien entre les émissions atmosphériques de la Fonderie Horne et les effets sur la santé qui y sont énumérés. Or, aucune conclusion ne peut en être tirée. En fait, nous n'avons connaissance d'aucune base scientifique suggérant une relation de cause à effet entre les activités de la Fonderie Horne et ces Données sur la santé<sup>2</sup>. La DSPu-AT le reconnaît d'ailleurs à la page 4 de sa présentation.

D'ailleurs, nous croyons que de meilleures études de biosurveillance, complètes, approfondies, réalisées conformément aux standards les plus élevés, sont incontournables pour mieux comprendre l'exposition réelle de la population. Nous sommes toujours disposés à collaborer à la réalisation de telles études. Nous sommes confiants que de nouvelles études plus rigoureuses et complètes confirmeront que les niveaux d'exposition de la population à l'arsenic se situent sous le seuil de la normalité, comme l'a fait la biosurveillance de 2005-2006 de la Direction de la santé publique et contribueraient à rassurer la population. Rappelons qu'en 2013, le Dr Réal Lacombe, alors directeur de la Direction régionale de santé publique, avait conclu que « sans être nul, le risque pour la population du quartier Notre-Dame de développer un cancer du poumon à la suite d'une exposition pendant 70 ans à des concentrations moyennes de 392 ng/m<sup>3</sup> est minime et évidemment, un risque à 100 ng/m<sup>3</sup> est encore plus faible<sup>3</sup>. »

Seule une nouvelle étude de biosurveillance conforme aux meilleurs standards scientifiques permettra d'établir un portrait clair de la situation actuelle.

## 5. Conclusion

Nous avons établi avec Falco un cadre qui permette la poursuite du développement de la mine Horne 5 en tenant compte de sa proximité avec les infrastructures de la Fonderie Horne et guidé par la santé et sécurité, une valeur fondamentale pour Glencore.

Nous croyons que le projet Horne 5 a le potentiel de contribuer au renforcement de la chaîne de valeur du cuivre québécois, en augmentant l'apport de minerai de cuivre local.

Ce n'est pas sans raison que les gouvernements du Québec et du Canada, le gouvernement fédéral américain, et les gouvernements de plusieurs partenaires commerciaux et alliés ont mis en place la désignation de

---

<sup>1</sup> Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (2022) : [2022-05-11\\_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf](https://www.gouv.qc.ca/2022-05-11_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf) ([gouv.qc.ca](https://www.gouv.qc.ca/))

<sup>2</sup> Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (2022) : [2022-05-11\\_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf](https://www.gouv.qc.ca/2022-05-11_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf) ([gouv.qc.ca](https://www.gouv.qc.ca/))

<sup>3</sup> Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne, p.23 (2022)  
[https://www.glencore.ca/rest/api/v1/documents/95f366f73094f3b1b461c3be5c3f6260/Me%CC%81moire\\_Fonderie\\_Horne\\_20221020.pdf](https://www.glencore.ca/rest/api/v1/documents/95f366f73094f3b1b461c3be5c3f6260/Me%CC%81moire_Fonderie_Horne_20221020.pdf)

« minerais critiques » et l'ont assigné à de nombreux métaux; ils considèrent que de maintenir l'accès à ces matières premières est appelé à devenir une priorité au cours des prochaines années.

Le projet Horne 5 renforce le secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue et le rôle de Rouyn-Noranda comme pôle de production de minéraux et métaux critiques à un moment où ceux-ci constituent plus que jamais une ressource stratégique.